



Socle minimum de connaissances dispensées dans les parcours d'intégration

Préambule

L'élévation du niveau de qualification des salariés est incontournable pour sécuriser leur parcours professionnel ; et aussi pour développer la compétitivité des entreprises.

Cette élévation souhaitée nécessitait de définir un socle commun, sur lequel chacun pourrait développer ses compétences.

Dans l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, l'instauration d'un entretien professionnel et du compte personnel de formation a permis d'aboutir à la définition d'un « Socle de connaissances et de compétences professionnelles ».

L'État a reconnu la légitimité du COPANEF en la matière et lui a confié, par décret n°2015-172 du 13 février 2015, la responsabilité de construire l'écosystème permettant de traduire ce socle en termes opérationnels.

Ce vaste chantier a abouti à la mise en œuvre du Certificat Cléa, nom donné au « Socle de connaissances et de compétences professionnelles ».

Cléa est la première certification interprofessionnelle, élaborée de façon paritaire. Elle a une portée nationale, est reconnue dans tous les secteurs et par tous les acteurs.

Son originalité est de construire une offre de formation très personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation qui balaye 7 domaines de connaissances et de compétences. Ce large spectre est le garant d'une plus grande employabilité et doit faciliter l'évolution et la mobilité professionnelle.

LES 7 DOMAINES DU SOCLE

DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CERTIFIÉS PAR Cléa.

- La communication en français
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires



Présentation du référentiel CLEA

DOMAINE ET SOUS-DOMAINES DU RÉFÉRENTIEL CLÉ A

1. La communication en français

Écouter et comprendre / S'exprimer à l'oral / Lire / Écrire / Décrire, formuler

2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique

Se repérer dans l'univers des nombres / Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations / Lire et calculer les unités de mesures, de temps et des quantités
Se repérer dans l'espace / Restituer oralement un raisonnement mathématique

3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique

Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur
Saisir et mettre en forme du texte / Gérer des documents / Se repérer dans l'environnement Internet et effectuer une recherche sur le web / Utiliser la fonction de messagerie

4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe

Respecter les règles de vie collective / Travailler en équipe / Contribuer dans un groupe
Communiquer

5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel

Comprendre son environnement de travail / Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d'une action simple ou d'un projet / Prendre des initiatives et être force de proposition

6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie

Accumuler de l'expérience et en tirer les leçons appropriées / Entretenir sa curiosité et sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel / Optimiser les conditions d'apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)

7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité
Avoir les bons gestes et réflexes afin d'éviter les risques / Être capable d'appliquer les gestes de premier secours / Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie



Une Certification en 4 étapes

Selon leur situation, les salariés sont informés et orientés vers la certification Cléa par un prescripteur : employeur, OPCA, Région, Pôle emploi, Conseil en évolution professionnelle, équipe RH. La démarche commence par une prise de rendez-vous avec un conseiller d'un organisme évaluateur.

1^{er} étape : CONSEIL

Sans engagement de sa part, le candidat potentiel est accueilli en tête-à-tête par le conseiller d'un organisme évaluateur. Ce dernier lui présente le fonctionnement et les avantages de Cléa et, en cas d'accord, ouvre son dossier. Le candidat reste libre de ses choix, il peut prendre le temps de réfléchir, revenir plus tard ou s'orienter vers un autre organisme évaluateur.

2^{ème} étape : DÉTERMINATION DES POINTS FORTS

L'idée de Cléa est de s'appuyer sur les points forts du candidat plutôt que de souligner ses manques : il s'agit de donner confiance, de stimuler, de motiver. Cette étape d'évaluation n'est donc ni un examen, ni une épreuve.

- Si l'évaluation indique que le candidat maîtrise chacun des 7 domaines du socle de connaissances et de compétences, son dossier est présenté devant un jury paritaire de professionnels.
- Si des manques apparaissent, un parcours de formation est proposé au candidat. En attendant, une attestation de validation des acquis peut lui être délivrée.

3^{ème} étape : RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

Si cela est nécessaire, un parcours de formation individualisé est proposé au candidat. Basé sur les résultats de son évaluation, il se décline en objectifs pédagogiques clairs et propose un calendrier précis. Le formateur, qui ne peut être l'évaluateur, s'assure régulièrement des progrès réalisés.

À l'issue de ce parcours, d'une durée maximale de 5 ans, une nouvelle évaluation est réalisée, elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

4^{ème} étape : CERTIFICATION

Pour que la certification soit validée par le jury, l'ensemble des compétences des 7 domaines doit être totalement maîtrisé par le candidat, quel que soit son métier ou son secteur professionnel.

Composés paritairement de représentants d'employeurs et de représentants de salariés, les jurys se réunissent plusieurs fois par an. Ses membres sont tous indépendants des organismes prestataires, concernés par l'évaluation ou la formation des candidats.



Proposition

Pour être le plus complet possible, il est proposé d'ajouter un 8^{ème} domaine de compétences et de connaissances à savoir **la capacité à se repérer dans son environnement professionnel.**

Pour répondre à cette compétence, le CFEM met à disposition de l'ensemble des GPS des modules e-learning permettant d'apporter la connaissance la plus complète sur les domaines de la retraite et de l'assurance de personnes.

Côté Retraite :

- Retraite : environnement
- Complété par : connaissances du domaine Individus, Entreprises, CICAS

Côté Assurances de Personnes :

- Assurance de personnes : environnement
- Complété par : connaissances couvertures complémentaires, dépendances, prestations (en espèces et santé)

Ces modules seront régulièrement mis à jour.

Pour valider cette capacité, un quizz systématique est proposé à la fin de chaque e-learning.

Seront présentés en séance les modules e-learning.